

Procès-verbal de l'Assemblée générale d'Avenir Familles

3 avril 2023

Lieu : Maison Internationale des Associations, Rue des Savoises 15, 1205 Genève, de 18h00 à 19h15

Membres du comité présents et employés : Jean Blanchard, Gladys Corredor, Pauline Cressier, Olga Ganjour, Mélanie Gaudet, Myriam Girardin, Benoît Reverdin, Danielle Jaques Walder, Sandra Mayland, Eric Widmer, Marie-Eve Zufferey Bersier

Excusés : Monika Ducret, Serge Guinot, Fabienne Muller, Anne Reiser, Sylvie Reverdin-Raffestin, Clémentine Rossier, Manuel Tettamanti

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mars 2022
 2. Rapport de la Présidente d'Avenir Familles
 3. Rapport d'activités d'Avenir Familles
 4. Rapport d'activités de l'Observatoire des familles
 5. Comptes 2022
 6. Rapport des vérificateurs des comptes
 7. Décharge de Trésorier et du Comité
 8. Budget 2024
 9. Elections statutaires
 10. Divers
-

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2022

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 28 mars 2022 est adopté à l'unanimité sans modification.

2. Rapport de la Présidente d'Avenir Familles

La Présidente souhaite la bienvenue à l'Assemblée et résume certaines activités d'Avenir Familles en 2022 :

Pendant l'année 2022, le Bureau s'est réuni à 6 reprises et le Comité 5 fois soit en visioconférence soit en présentiel.

Madame Monika Ducret membre de notre Comité depuis sa fondation, quitte Avenir Familles et c'est la nouvelle co-directrice de Couple et Famille, Madame Mélanie Gaudet, qui la remplacera.

Je la remercie chaleureusement pour son engagement à Avenir Familles.

Suite à un courriel reçu ce matin, je dois aussi annoncer le retrait de l'Office protestant de consultations conjugales et familiales (OPCCF) de la Commission scientifique et du Comité d'Avenir Familles. Toutefois, l'OPCCF reste membre de l'association.

Pendant cette année, Avenir Familles a dû clarifier son rapport à l'Université :

- ✓ Un contrat a été signé entre l'Université de Genève et Avenir Familles, stipulant les modalités d'attribution de la subvention et la contrepartie que l'Université s'engage à fournir à Avenir Familles. Il est valable pour une durée de 4 ans, et peut-être dénoncé par écrit en cas d'absence de financement.
- ✓ Sur demande du service juridique de l'Université, il a été décidé que qu'Eric Widmer se retire de toutes prises de décision concernant le financement par Avenir Familles de l'Observatoire des familles.
- ✓ En raison des demandes de la Commission éthique, il a été décidé que les Assises porteraient sur le même thème pendant 3 ans.

Pendant cette année 2022, Avenir Familles a aussi participé à :

- ✓ Une rencontre avec Monsieur Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat en charge du DCS, qui a eu lieu en juin 2022. Pour résumer cette séance, le Bureau a compris que le magistrat n'est visiblement pas intéressé à la création d'un secrétariat à la famille, ni à un soutien financier à Avenir Familles. Il était par contre intéressé par des Assises traitant du 3^è âge, et le bureau a relayé cet intérêt à la Commission scientifique (qui a accepté ce thème). Il a par ailleurs mentionné, son ouverture à un soutien financier pour un projet.
- ✓ 3 rencontres avec le pouvoir judiciaire, et en particulier Monsieur Patrick Becker, Secrétaire général du Pouvoir Judiciaire. La première en janvier avec Monsieur Gherardi (Président de la FGM) pour nous présenter le projet de loi sur la médiation (PL12854). La deuxième en juin avec Me Anne Reiser, et les présidents du TPI (Tribunal de Première Instance) et TPAE (Tribunal de Protection de l'Adulte et l'Enfant) pour présenter le projet d'Avenir Familles sur une commission de conciliation et un Tribunal de la Famille. Et la troisième rencontre en septembre pour voir quelle collaboration de soutien pouvait avoir Avenir Familles pour le projet de loi PL12854 sur la médiation.
- ✓ Une rencontre avec La Source bleue (Mmes Miquel et Pascual). Elles souhaitent créer un Observatoire de la Petite enfance, sans repartir de zéro, mais en utilisant ce qui existe déjà. La collaboration continue, à voir de quelle façon et ce que chaque entité peut apporter à l'autre.
- ✓ Pour la fin du financement de LIVES, une table ronde a notamment été organisée, à laquelle Avenir Familles a participé. Le fonctionnement d'Avenir Familles qui permet de faire des liens entre la recherche et une application concrète à cette recherche est un modèle particulièrement intéressant pour l'université.

- ✓ Rencontre avec la FEGPA (Monsieur Wilhelm Christian, directeur). Même si la demande de la FEGPA ne pouvait pas correspondre (demande d'un lobby des familles) à ce qu'Avenir Familles propose, il a été intéressant de discuter du thème de nos prochaines Assises et de voir que la question de la dépendance à un produit (ou à des jeux) pour les personnes du 3^e âge reste peu traitée, alors qu'elle est visiblement assez présente.

Quelques décisions administratives :

- ✓ La demande de soutien financier qui a été faite auprès de la Fondation Wilsdorf en juin 2022 se montait à 225'000.- Elle incluait une somme de CHF 15'000.- devant couvrir l'augmentation du poste de Marie-Eve Zufferey Bersier de 30 à 40% à l'Observatoire des familles, ainsi qu'une progression des salaires pour les collaboratrices d'Avenir Familles. Nous avons reçu de la fondation Wilsdorf un montant de CHF 210'000.- (montant identique à l'année passée). Nous n'avons donc pas pu augmenter le temps de travail de Madame Zufferey, mais le bureau a décidé de procéder à la progression des salaires à partir de janvier 2023 selon l'échelle de l'Etat.

La Présidente profite aussi de cette Assemblée générale pour remercier les collaboratrices d'Avenir Familles et de l'Observatoire des familles sans lesquelles l'Association Avenir Familles ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui. La Présidente remercie tous les membres du Bureau, du Comité et de la Commission scientifique, de leur engagement bénévole et de leur intérêt pour Avenir Familles.

Questions et remarques des membres de l'Assemblée générale

Par rapport au retrait de l'OPCCF des activités d'Avenir Familles, le manque d'interdisciplinarité d'Avenir Familles a été invoqué par Benoît Reverdin, Directeur de l'OPCCF, comme sa principale raison. Daniëlle Jaques rappelle que Sandra Huri, psychologue, a été engagée à partir du 1^{er} octobre 2020 jusqu'au 30 septembre 2021 pour approfondir l'axe psychologique de la recherche sur le décrochage scolaire. Son salaire avait été financé par la réaffectation d'un reliquat qui restait sur les comptes d'Avenir Familles suite à une autre recherche, après demande à la Fondation Wilsdorf. Parfaitement conscient de la plus-value apportée à la recherche par le caractère pluridisciplinaire des analyses, Avenir Familles a ensuite déposé, en juin 2021, une demande de financement plus élevée à la Fondation Wilsdorf pour pouvoir engager Sandra Huri une année supplémentaire, demande qui a été refusée. Afin de poursuivre cette collaboration, Avenir Familles a alors pris dans ses propres réserves et a également demandé au Centre universitaire LIVES un complément, ce qui a permis de prolonger l'engagement de Sandra Huri du 1^{er} octobre 2021 au 30 novembre 2022. N'ayant plus de fonds propres à mettre à disposition et la Fondation Wilsdorf ayant indiqué son intention de ne pas augmenter sa subvention, il n'a pas été possible de poursuivre l'engagement de Sandra Huri.

Les membres de l'Assemblée générale décident, après consultation, de ne pas modifier les statuts de l'association. En effet, l'art 6 al.3 stipule qu'un membre de chaque institution organisatrice siège de droit au Comité de l'association, l'OPPCF faisant partie des institutions organisatrices. Benoît Reverdin indique que si la thématique actuelle est plus éloignée des axes de travail de l'OPCCF, il n'est pas exclu, que cette dernière renouvelle sa participation ultérieurement, en fonction de son intérêt.

3. Rapport d'activités d'Avenir Familles

Sandra Mayland lit le rapport d'activités d'Avenir Familles dont le contenu est le suivant :

Deux employées à temps partiel, Sandra Mayland et Marie-Eve Zufferey, travaillent pour Avenir Familles dans un espace de co-working à la rue Claudine-Levet (ex rue De-Grenus). Leur cahier des charges comprend notamment l'organisation d'événements, la mise en réseau des professionnels, la réalisation d'actions concrètes, la tenue des comptes, la recherche de fonds, la diffusion de l'information, le développement du site internet d'Avenir Familles et la communication extérieure.

Jean Blanchard, collaborateur indépendant, est chargé de projet pour le suivi des Assises 2019.

Organisation d'événements

En 2022, les collaboratrices d'Avenir Familles ont organisé les Assises des Familles sur le thème des transitions à la vie adulte des jeunes de 18 à 30 ans. L'événement a eu lieu le 7 juin à la Maison Internationale des Associations, et il a rassemblé une septantaine de participants issus des secteurs académique, institutionnel, privé et public, tous dotés d'une expérience professionnelle relative au thème des transitions à la vie adulte.

L'événement s'est articulé autour de trois conférences scientifiques dans la matinée, puis de quatre ateliers de réflexion et d'échanges entre professionnels pendant l'après-midi.

Pour mettre sur pied cet événement, les collaboratrices ont pris contact avec les conférenciers, réservé les salles, structuré les ateliers, assuré la promotion de l'événement, géré les inscriptions et veillé au bon déroulement ainsi qu'à l'animation de la journée.

A cette occasion et pour assurer au mieux le succès de l'événement, les collaboratrices ont mis également à jour la base de données de l'association, utilisé des nouveaux outils comme un formulaire d'inscription en ligne, une plateforme d'emailing et les réseaux sociaux.

A la suite de l'événement, les collaboratrices ont rédigé les Actes des Assises, une synthèse complète des présentations et des échanges qui ont eu lieu pendant ces deux jours. Ce document a été largement diffusé : ils ont été envoyés par email à l'ensemble des participants des Assises 2022 et aux représentants politiques du Grand Conseil genevois, mis en ligne sur le site internet d'Avenir Familles (<https://www.avenirfamilles.ch/assises>) et diffusés auprès d'un plus large public via les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook).

Mise en réseau des professionnels

➤ Suivi des Assises 2019

Le groupe de travail mis sur pied suite aux Assises 2019 a choisi de travailler sur l'instauration d'une Commission de conciliation en matière familiale et d'un Tribunal de la famille. Pour ce faire, il a mandaté Anne Reiser, avocate spécialiste en droit de la famille, pour élaborer un projet concret y relatif. Ce projet, qui prévoit l'organisation de cette Commission de conciliation puis d'un Tribunal de la famille sur le modèle du Tribunal des Baux et Loyers, a été débattu, modifié et avalisé par Avenir Familles et par les participants aux rencontres de suivi des Assises.

Au niveau cantonal, des contacts ont été pris avec le secrétariat du pouvoir judiciaire à Genève. Fin mars 2022, une délégation d'Avenir Familles accompagnée d'Anne Reiser a rencontré le pouvoir judiciaire pour discuter du projet d'Avenir Familles. A cette occasion, le secrétaire général du pouvoir judiciaire a indiqué qu'il ne s'opposait pas au projet d'Avenir Familles de création d'un Tribunal de la famille et d'une Commission de conciliation, mais qu'il se focalisait uniquement sur le soutien actif au projet de loi sur la médiation (PL12854) préparé par le pouvoir judiciaire.

Parallèlement aux démarches entreprises à Genève, le projet a été soumis au niveau fédéral. Une rencontre a eu lieu avec le Conseiller national Christian Dandrès, qui siège dans la Commission des affaires juridiques du Conseil national où est en cours la révision du Code de procédure civile. Finalement après plusieurs échanges avec d'autres parlementaires, Christian Dandrès a déposé au nom de la Commission juridique du Conseil national un postulat, le postulat 22.3380 « pour un tribunal de la famille », auprès du Conseil national. Ce postulat a été adopté par 131 voix contre 20 par le Conseil national et accepté par le Conseil fédéral. Suite à cette adoption, un rapport doit être préparé par le département fédéral de la justice pour la réponse du Conseil fédéral à ce postulat. Pour faciliter la rédaction de ce rapport, Avenir Familles avec la collaboration d'Anne Reiser et de Christian Dandrès, a décidé d'organiser un

colloque, qui s'est tenu le 10 mars 2023. Le colloque intitulé « Pour un traitement efficace et cohérent des séparations familiales ». a réuni plus de 80 personnes, principalement issues du domaine juridique (juges, avocats). Le débat organisé dans la matinée avait pour but d'exposer les conséquences pour la santé résultant des séparations. L'après-midi a été l'occasion de découvrir le processus existant des séparations conflictuelles des familles avec enfant(s), puis les améliorations qui pourraient être amenées au système actuel avec la présentation d'un exemple de tribunal de la famille, le tribunal d'Argovie. Les Actes du colloque serviront de base de travail au département fédéral de la justice et aux parlementaires fédéraux. Un colloque similaire va être réalisé en Suisse alémanique.

➤ Suivi des Assises 2021

A partir des onze propositions d'actions relevées lors des Assises des Familles 2021, le groupe de suivi, qui s'est réuni à deux reprises, a sélectionné quatre axes prioritaires: Soutenir les enseignants dans leur rôle clé ; Mieux coordonner le réseau d'intervenants ; Renforcer le lien entre les familles et les écoles et institutions ; Identifier les premiers signes d'un décrochage futur dès les premières années de scolarité. En adéquation avec ces axes, les actions suivantes ont été entreprises en 2022 :

1. Un courrier adressé à Mme Anne-Emery Torracinta

Au nom du groupe et signé par celui-ci, Avenir Familles a adressé un courrier à Anne-Emery Torracinta, Conseillère d'Etat en charge du Département de l'instruction publique ainsi qu'à Eric Strachelscheid, directeur général de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire) pour leur faire part des quatre axes prioritaires identifiés par le groupe et de la disponibilité de l'association pour en discuter. Suite à cela, Avenir Familles a reçu un accusé de réception.

2. Un projet de cartographie

Le groupe de suivi des Assises a proposé de cartographier les offres de soutien aux jeunes de plus de 18 ans en situation de décrochage et d'identifier la possibilité de le faire au sein de la publication « La Clé » de l'Hospice général. Un contact sera pris dans le courant de l'année 2023 avec le service en charge de ce registre pour voir si une telle section peut être insérée.

3. Echanges avec la FAPEO

Les collaboratrices d'Avenir Familles ont pris contact avec la FAPEO (Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire) pour proposer une réflexion sur le renforcement du lien entre les familles et l'école. Ce sujet étant déjà traité dans le cadre du projet d'innovation pédagogique EP21, entré en vigueur à la rentrée scolaire 2022 et dans lequel la FAPEO était fortement investie, il a été décidé par le groupe de suivi des Assises de ne pas poursuivre cette action.

4. Analyse de la prestation vaudoise « Histoire de Parents »

Le groupe de suivi des Assises a identifié la prestation vaudoise « Histoire de Parents » comme un potentiel modèle pour Genève en matière de prévention de risques pouvant mener au décrochage et a émis le souhait de mieux comprendre son fonctionnement. Les collaboratrices d'Avenir Familles sont donc allées à la rencontre d'une responsable de ce service pour en savoir davantage sur cette mesure volontaire et gratuite qui aide les parents faisant face à des difficultés éducatives. Le compte-rendu de cette rencontre a été envoyé au groupe. Par la suite, Danielle Jaques a également proposé à la FOJ qu'à la lumière de cette réflexion, Avenir Familles soutienne la prestation APMF [Action Préventive en Milieu Familial], prestation très similaire proposée par la FOJ pour le canton de Genève et faisant face à des difficultés de financement. Pour diverses raisons, ce soutien n'a finalement pas été souhaité par la FOJ. Dans le cadre de cette réflexion sur le soutien à la parentalité, Avenir Familles a aussi entamé un dialogue avec la Source Bleue, un lieu d'accueil parents-enfants en âge préscolaire et principalement destiné à des populations précarisées. Ces discussions ont donné lieu à l'idée de regrouper sur le site d'Avenir Familles les informations relatives aux enjeux de la petite enfance à Genève, des enjeux qui

ont souvent des conséquences sur la suite du parcours des enfants et notamment la scolarité. Cette discussion est encore en cours.

Le groupe de suivi des Assises 2021 a été réuni une dernière fois en mars 2023. A cette occasion, il a été proposé aux participants de se joindre au début du suivi des Assises 2022, puisque les thématiques sont proches. Le décrochage scolaire d'une part et la transition à la vie adulte d'autre part traitent en effet d'enjeux similaires et concernent tous deux les jeunes. Cette proposition a été acceptée.

➤ Suivi des Assises 2022

Parmi les 7 axes prioritaires identifiés lors des Assises 2022 sur les transitions à la vie adulte, le groupe de suivi des Assises, qui s'est réuni en mars 2023, a sélectionné le soutien à la parentalité, comme prioritaire, ainsi que le soutien des jeunes dans leur entrée dans la vie professionnelle et la simplification des démarches administratives pour les jeunes et les familles.

Plusieurs idées d'actions possibles ont été formulées par le groupe comme, par exemple, la mise sur pied d'un numéro vert offrant une écoute et des conseils aux parents rencontrant des difficultés avec leurs enfants ou le référencement des offres de soutien à la parentalité, qui pourrait être transmis aux parents par le Département de l'instruction publique. Les collaboratrices vont étudier les propositions formulées et initier certaines actions en vue de la prochaine réunion du groupe, prévue en septembre 2023.

Comptabilité et recherche de fonds

Les collaboratrices d'Avenir Familles préparent le budget de l'association sous la supervision de Jean Blanchard, Trésorier et Marie-Eve Zufferey s'est occupé des paiements et de la comptabilité en 2022.

En juin 2022, les collaboratrices ont préparé la demande de financement annuelle.

Diffusion de l'information et promotion

➤ Présentation de l'association Avenir Familles à la Ville de Carouge

Le 3 octobre 2022, les collaboratrices d'Avenir Familles ont présenté l'association Avenir Familles et des exemples d'actions réalisées à la Commission des affaires sociales de la Ville de Carouge. Cette présentation s'est faite en ouverture de la réunion de réflexion des acteurs professionnels et non professionnels de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Carouge.

➤ Développement du site internet et de la communication digitale

Le site web d'Avenir Familles (<https://www.avenirfamilles.ch>) a été créé sur la plateforme WIX en 2020. Un travail est en cours pour améliorer sa présentation et compléter son contenu.

Avenir Familles a également été actif sur les réseaux sociaux avec une quinzaine de publications en tout soit sur Facebook ou sur LinkedIn en fonction des publics visés, avec une portée moyenne de 1000 impressions uniques par publication sur Facebook, et 220 impressions uniques sur LinkedIn.

➤ Presse et médias

Une conférence de presse, tenue le 6 mars 2023 par Avenir Familles, a permis d'informer les journalistes de la tenue du colloque sur les séparations familiales. Les articles suivants sont ensuite parus dans la presse écrite et à la radio :

- 6 mars 2023. Radio Lac « *Séparations conflictuelles : bientôt un tribunal de la famille à Genève ?* ». Interview de Jean Blanchard réalisé par Miguel Hernandez.

- 7 mars 2023. La Tribune de Genève « *La conciliation, une clé pour apaiser les divorces ?* ». Article de Lorraine Fasler.
- 22 mars 2023. Le Courrier « *Une conciliation obligatoire pour le bien de l'enfant* ». Article d'Emmanuel Deonna.

Questions et remarques des membres de l'Assemblée générale

Par rapport au suivi des Assises 2019, Mélanie Gaudet informe l'assemblée d'une récente séance organisée par Harpej sur un projet de droit collaboratif fait en collaboration avec le TPAE et le SEASP (Service d'évaluation et d'accompagnement de la séparation parentale).

Par rapport au suivi des Assises 2021, Pauline Cressier indique que le site famille-geneve.ch pourrait héberger les activités de la Source Bleue, mais il doit encore être amélioré.

Pour poursuivre le développement du site internet, Sandra Mayland aurait besoin du soutien d'un informaticien connaissant la plateforme WIX. Le Bureau étudiera la possibilité d'allouer un budget au développement du site internet.

4. Rapport d'activités de l'Observatoire des familles

Eric Widmer lit le rapport d'activités de l'Observatoire des familles dont le contenu est le suivant :

L'Observatoire des familles est situé au sein du département de sociologie de l'Université de Genève, à l'Institut de recherches sociologiques. Il est dirigé par Eric Widmer et salarie deux employées à temps partiel : Olga Ganjour et Marie-Eve Zufferey. Myriam Girardin, chercheuse à l'Université de Genève, participe également activement aux différentes recherches de l'Observatoire des familles.

Sandra Huri, psychologue, a terminé son mandat le 30 novembre 2022. Elle avait été engagée à temps partiel pour réaliser le volet psychologique de la recherche sur la transition des jeunes de 18 à 30 ans à la vie adulte, sous la direction d'Eric Widmer et la supervision de Grégoire Zimmermann, professeur de psychologie à l'Université de Lausanne.

Mandats de recherche

En 2022 et au niveau des mandats, les recherches suivantes ont été menées :

1. La recherche sur les transitions à la vie adulte des jeunes a été effectuée par l'Observatoire des familles entre 2021 et 2022, pour être présentée lors des Assises 2022. La recherche s'est articulée autour d'un volet sociologique et d'un volet psychologique grâce à l'engagement d'une psychologue et à une collaboration avec le professeur Grégoire Zimmermann psychologue, professeur à l'Université de Lausanne.

La partie quantitative de la recherche a été basée sur l'analyse de deux bases de données : l'Enquête fédérale sur les Familles et les Générations (EFG) et l'enquête CH-X. L'enquête sur les familles et les générations¹ (EFG ; 2018) fait partie du programme de relevés du recensement fédéral de la population. Elle est réalisée par l'Office fédéral de la statistique tous les cinq ans depuis 2013. L'enquête fédérale CH-X² « *Réseaux personnels des jeunes adultes en Suisse : Quel capital social pour leurs aspirations et insertions professionnelles ?* » (2020-2023) est organisée, sur mandat de la Confédération, par le DDPS (Département de la défense, de la protection de la population et des sports) et se déroule dans les centres de recrutement de l'armée (CEREC).

¹ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/efg.html>

² <https://www.chx.ch/fr/content/chx-frontseite-fr>

Pour cette recherche, des données qualitatives ont aussi été utilisées. Trois focus groupes regroupant une vingtaine de professionnels travaillant à Genève auprès de jeunes en transition à la vie adulte dans des structures étatiques ou associatives se sont tenus en février 2022.

La partie psychologique de la recherche a consisté en une revue systématique de la littérature sur le lien entre la quête identitaire des jeunes, le concept d'autonomisation et les différentes étapes de la transition. Son apport a complété les analyses sociologiques.

La synthèse de la recherche effectuée par l'Observatoire des familles a été présentée lors de la matinée des Assises des familles. Elle a montré que l'autonomisation des jeunes adultes de 18 à 30 ans dépend des ressources familiales mises à leur disposition. A travers les relations de confiance avec leurs enfants, ainsi que pour leur potentiel d'aide financière et émotionnelle, les parents jouent un rôle essentiel, beaucoup plus important que les amis et les services sociaux. Cependant, l'aide parentale est disponible davantage dans les familles dotées de ressources sociales et économiques, provenant de milieux sociaux privilégiés, de nationalité suisse, de familles intactes et d'un niveau de formation universitaire. Il est intéressant de relever que l'aide familiale est beaucoup moins activée dans les situations de précarité des jeunes adultes, telles que le chômage. L'aide familiale a également un effet genré ; elle est plus activée du côté masculin que du côté féminin. Dans le même temps, les jeunes hommes doivent davantage répondre aux exigences de leurs parents que les jeunes femmes, surtout aux exigences de leur père pour être aidés. Les résultats de l'Observatoire des familles ont été complétés par la présentation de Ivan De Carlo, statisticien à l'Office cantonal de la statistique, qui a fourni des données statistiques récentes sur les conditions de vie des jeunes à Genève et de leurs familles, ainsi que par la présentation conjointe de Camille Piguet, médecin adjoint agrégé psychiatre, et Manuel Tettamanti, psychologue aux Hôpitaux universitaires de Genève.

2. Après avoir traité pendant deux ans des thématiques en lien avec la jeunesse (le décrochage scolaire et professionnel d'une part et les transitions à la vie adulte d'autre part), le Comité d'Avenir Familles a décidé d'aborder des problématiques centrées sur les personnes âgées de 65 ans et plus. Cette thématique sera développée sur 3 ans, avec chaque année une approche différente. La première année (2022-2023), l'accent sera mis sur la grand-parentalité et les liens intergénérationnels ; La deuxième année (2023-2024) la transmission intergénérationnelle et les inégalités sociales, et la dernière année (2024-2025) sur les liens familiaux et l'insertion sociale des personnes âgées. Dès septembre 2022, l'identification des bases de données quantitatives à utiliser a commencé pour se porter finalement sur l'enquête EFG (Enquête sur les Familles et les Générations)³, 2018 et la deuxième vague de l'enquête VLV (Vivre-Leben-Vivere), 2017, qui a été menée par le Centre Interfacultaire de Gérontologie et d'Etudes des Vulnérabilités (CIGEV) de l'Université de Genève. Les autorisations d'utilisation des bases de données ayant été obtenues, les analyses ont débuté et portent plus particulièrement sur la garde des petits-enfants, l'aide donnée, l'aide reçue par les personnes âgées et la réciprocité des échanges.

Deux focus groupes ont été organisés en janvier 2023 regroupant chacun entre 5 à 9 professionnels s'occupant plus particulièrement des personnes âgées, de la petite enfance et des lieux d'accueil des grands-parents et les petits-enfants. Par ailleurs 10 entretiens de grands-mères et de mères réalisés entre 2017 et 2018 par Myriam Girardin autour de la garde des petits-enfants par les grands-parents ont été sélectionnés pour être analysés. Les analyses sont en cours et leurs conclusions seront présentées le 8 juin 2023, lors des Assises des familles.

Expertise scientifique

La Commission scientifique, organe consultatif au sein de l'Observatoire des familles, est dirigée par

³ (<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/enquetes/efg.html>)

Eric Widmer et se compose de Serge Guinot, Benoît Reverdin, Clémentine Rossier et Manuel Tettamanti. La Commission scientifique propose une expertise scientifique par rapport au choix de la thématique analysée annuellement et offre un soutien critique aux collaboratrices de l'Observatoire des familles tout au long de leurs activités de recherche en évaluant les méthodes de recherche adoptées, les critères de sélection des données, les axes d'analyse développés ainsi que le contenu des présentations pour les Assises.

En 2022, elle s'est réunie 5 fois, pour discuter principalement d'avancement de l'étude dans le cadre de la thématique sur les transitions à la vie adulte.

Par ailleurs, un nouvel organe du Rectorat a été institué à l'Université de Genève auquel tous les projets de recherche doivent être soumis depuis septembre 2021. La CUREG (Commission Universitaire pour une Recherche Ethique à Genève) est une commission inter facultaire qui évalue la conformité éthique des projets de recherche par rapport à la Charte de l'Université. La recherche sur la grand-parentalité et les liens intergénérationnels a reçu l'approbation de la CUREG fin 2022.

Fonctionnement

L'accord liant l'Observatoire des familles à Avenir Familles a été revu et signé le 7 novembre 2022. A cette occasion, les articles liés à la prise de décision ont été reformulés. Ils précisent dorénavant qu'Eric Widmer se retire des décisions prises par le Comité d'Avenir Familles lorsqu'elles concernent l'Observatoire des familles et plus précisément son financement.

Participation à des événements

Présentation le 3 octobre 2022 des résultats de la recherche sur le décrochage scolaire et de ceux sur les transitions à la vie adulte à la Commission des affaires sociales de la Ville de Carouge. Cette présentation s'est faite en ouverture de la réunion de réflexion des acteurs professionnels et non professionnels de l'enfance et de la jeunesse de la Ville de Carouge.

Présentation le 14 octobre 2022 des projets d'Avenir Familles 2022-2024 lors d'une rencontre scientifique dans le cadre du programme LIVES, à Prangins.

Publications scientifiques 2022

L'Observatoire a publié plusieurs rapports et un chapitre de livre, tous à disposition des personnes intéressées sur le site : <https://www.unige.ch/sciences-societe/socio/fr/recherche/observatoire-des-familles/>

Sociograph 56 (2022). Décrochage scolaire et dynamiques familiales : état des lieux. Widmer Eric, Olga Ganjour, Myriam Girardin, Sandra Huri, Marie-Eve Zufferey, Ivaine Droz-Dit-Busset et Benoît Reverdin.

A paraître :

Sociograph (à paraître) *Re-traditionalisation des familles suite à la crise du coronavirus ? Éléments d'interprétation issus d'une revue de presse de mars à juin 2020*. Girardin, M., De Bel, V., Ganjour, O., Reverdin, B. Rossier, C., Tettamanti, M., Widmer, E. et Zufferey M.-E.

Sociograph (à paraître) *Les transitions à la vie adulte des jeunes de 18 à 30 ans à Genève*. Ganjour, O., Girardin, Piguët-Nemitz, C., Tettamanti, M., Widmer, E. et Zufferey M.-E

Bulletin des indicateurs statistiques (2023). *Permanence et changements des familles*.

Presse et médias

Lettre du mercredi (31 août 2022) *Les difficultés des jeunes à s'autonomiser : Facteurs sociaux*.
Zufferey, M.-E., Ganjour, O., Girardin, M. Site : Familles-Genève.ch
<https://www.familles-geneve.ch/site/lettre-du-mercredi/les-difficultes-des-jeunes-a-sautonomiser-facteurs-sociaux/>

Questions des membres de l'Assemblée générale

Eric Widmer soulève la question de la promotion et de la diffusion des Sociographes, notamment lors des colloques et autres événements. Ceux-ci étant actuellement vendus au prix unitaire de CHF 15.- (prix fixé par l'Institut de recherches sociologiques), une stratégie pourrait être le financement par Avenir Familles de chaque Sociograph à hauteur de CHF 10.-, pour permettre ensuite un prix de vente de CHF 5.-. Cette proposition, ainsi que la gratuité des Sociographes, seront discutées par le Bureau lors de sa prochaine rencontre.

5. Comptes 2022 (annexe 1)

Le Bilan et les Comptes de profits et de pertes 2022 sont présentés par la comptable, Marie-Eve Zufferey.

La fortune d'Avenir Familles à fin 2022 s'élève à CHF 83'548.-.

Pour le compte de résultat, le total des produits s'élève à CHF 257'590.- et le total des charges à CHF 248'537.-, ce qui donne un bénéfice pour l'exercice 2022 de CHF 9'052.-. Au niveau des charges, le compte « Assises des Familles » présente un montant élevé de presque CHF 8'000.-, qui s'explique par le coût de la retransmission des Assises en visioconférence (environ CHF 5'500.-), par une société privée. Cette dépense ne sera pas reconduite en 2023 étant donné la fin des mesures sanitaires liées à la pandémie et le peu de participants inscrits en 2022 pour visionner les Assises à distance. Cette dépense avait été financée grâce au soutien de la Loterie Romande qui avait octroyé un financement en 2022 de CHF 6'000.-. Avec ce montant, Avenir Familles a pu également acheter du matériel pour les retransmissions des ateliers des Assises (micro + caméra légère), qu'elle utilise également pour les séances du Comité, certaines membres travaillant à Lausanne. Une imprimante a également été acquise, qui permet d'imprimer les flyers des Assises et d'autres documents.

6. Rapport des vérificateurs des comptes

En l'absence de Frédéric Reverdin et Sonia Miny, réviseurs aux comptes, Jean Blanchard lit le Rapport des réviseurs, qui attestent que les comptes, au 31 décembre 2022, ont bien été tenus.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée.

7. Décharge du Trésorier et du Comité

La décharge est donnée au Comité et au Trésorier à l'unanimité.

8. Budget 2024 (annexe 2)

Le budget est présenté par le Trésorier, Jean Blanchard. Il couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Le budget 2023, approuvé lors de la dernière réunion de l'Assemblée générale en 2022, prévoyait un montant de CHF 7'000.- pour les Assises, car la possibilité de poursuivre la retransmission à distance des Assises était encore en réflexion. Le montant a bien été corrigé en 2024 pour se monter à CHF 3'000.-.

Il est accepté sans modification à l'unanimité.

9. Elections statutaires

Mélanie Gaudet est élue à l'unanimité par l'Assemblée générale pour siéger au Comité d'Avenir Familles.

Tous les autres membres du Comité sont réélus pour une période de deux ans, l'OPCCF n'étant plus représentée au Comité.

Les vérificateurs des comptes sont réélus à l'unanimité. Marie-Eve Zufferey précise que Frédéric Reverdin souhaitant se retirer toute candidature est la bienvenue et peut lui être annoncée directement.

10. Divers

Pas de divers.

Danielle Jaques remercie également l'Assemblée de sa participation et clôt la séance.

Marie-Eve Zufferey et Sandra Mayland, attachées de communication
Danielle Jaques, Présidente

ANNEXE 1

AVENIR FAMILLES			
ANNEES	2021	2022	Variations
Actifs			
CCP	74 284,79	83 548,60	9 263,81
Transitoire	2 084,00	1 734,80	(349,20)
Total actifs	76 368,79	85 283,40	8 914,61
Passifs			
Transitoire charges à payer	71 691,50	71 604,00	(87,50)
Produits reçu d'avance	50,00	-	(50,00)
Capital propre	21 232,04	4 627,30	(16 604,74)
Benéficé / (perte)	(16 604,75)	9 052,10	25 656,85
Capital net	4 627,29	13 679,40	9 052,11
Total passifs	76 368,79	85 283,40	8 914,61
	-	-	0,00
Charges			
UNI GE	134 528,00	114 528,00	(20 000,00)
UNI GE mandat spécifique			-
Salaire Marie-Eve	22 729,60	22 732,20	2,60
Salaire Sandra	32 102,00	32 102,40	0,40
Rémunération Jean	2 964,00	1 740,00	(1 224,00)
Charges sociales	21 217,00	21 988,10	771,10
Frais Assemblée générale		132,25	132,25
Frais de séances			-
Frais Comité	97,60	169,65	72,05
Communication	320,75	431,80	111,05
Matériel de bureau	4,40	762,65	758,25
Frais CCP	64,80	62,40	(2,40)
Frais documentation	69,00	69,00	-
Loyer UNI GE	3 600,00	3 600,00	-
Loyer rue de Grenus 10	6 500,00	6 000,00	(500,00)
Assises des familles	1 845,00	7 999,50	6 154,50
Frais conférenciers	548,20	500,00	(48,20)
Frais organisation	519,90	306,65	(213,25)
Frais suivi de préparation	515,50	413,30	(102,20)
Temps de travail des membres d'Avenir Familles	35 000,00	35 000,00	-
Total charges	262 625,75	248 537,90	(14 087,85)
Produits			
Cotisations membres	750,00	900,00	150,00
Subvention Fondation privée GE	203 396,00	210 000,00	6 604,00
Subvention loyer UNI GE	3 600,00	3 600,00	-
Participation des membres d'Avenir Familles	35 000,00	35 000,00	-
Inscriptions Assises	3 275,00	2 090,00	(1 185,00)
Don de la Loterie Romande		6 000,00	6 000,00
Total produits	246 021,00	257 590,00	11 569,00
Benéficé / (Perte)	(16 604,75)	9 052,10	25 656,85

ANNEXE 2

AVENIR FAMILLES BUDGET 2024

	2022	Résultats 2022	2023	2024
Dépenses				
Salaires Avenir Familles et mandat	80 500,00	78 562,70	82 000,00	84 000,00
Transfert subvention à l'Observatoire des familles/Unige	114 500,00	114 528,00	114 500,00	114 500,00
Temps de travail des membres d'Avenir Familles	25 000,00	35 000,00	25 000,00	25 000,00
Loyer Université de Genève	3 600,00	3 600,00	3 600,00	3 600,00
Loyer Rue Claudine-Levet / Bureau AF	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00
Location salles (suivi Assises, AG, Comité)	1 000,00	715,20	1 000,00	1 000,00
Frais administratifs	2 000,00	831,65	2 000,00	2 000,00
Frais Assises	8 500,00	8 499,50	7 000,00	3 000,00
Frais communication et publicité	1 000,00	306,65	1 000,00	1 000,00
Frais CCP	100,00	62,40	100,00	100,00
Site Avenir Familles	300,00	431,80	300,00	300,00
Divers imprévus	<u>200,00</u>		<u>200,00</u>	200,00
TOTAL DES DEPENSES	242 700,00	248 537,90	242 700,00	240 700,00
Recettes				
Cotisations membres	700,00	900,00	750,00	900,00
Subventions totale	210 000,00	216 000,00	210 000,00	210 000,00
Participation des membres d'Avenir Familles	25 000,00	35 000,00	25 000,00	25 000,00
Inscriptions Assises des familles	3 000,00	2 090,00	3 000,00	2 000,00
Subvention loyer Unige	<u>3 600,00</u>	<u>3 600,00</u>	3 600,00	3 600,00
TOTAL DES RECETTES	242 300,00	257 590,00	242 300,00	241 500,00
RESULTAT ANNUEL	- 400,00	9 052,10	- 400,00	800,00